

Registre des délibérations – Séance du mardi 23 février 2021**COMMUNE DE TALLENAY****Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 23 février 2021 à 18 Heures 30**

Le conseil municipal de la commune de Tallenay s'est réuni dans la salle Mollet à huis clos, après convocation légale en date du 18 février 2021, sous la présidence de Ludovic BARBAROSSA, Maire.

Présents : BARBAROSSA Ludovic, LOULIER Catherine, PERRIOT Stéphane, HUOT-MARCHAND Pierre, PICHERY Philippe, CHEVASSU Gérald, BULLOT Michel, VACELET Nicolas, ALLELY Isabelle, BEAUDREY Pascal

Absente excusée : DA COSTA Patricia

Secrétaire de séance : LOULIER Catherine

ORDRE DU JOUR**Session ordinaire**

- Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 19 janvier 2021
- Désignation du secrétaire de séance
- Ressources humaines : suppression du poste d'adjoint technique (agent d'entretien) à 3 heures par semaine et création d'un poste d'adjoint technique à 2 heures par semaine
- Recrutement d'un agent technique territorial pour le poste d'agent d'entretien
- Téléphonie mobile : Demande de défrichement de la parcelle ZA247 par la SAS CIRCET pour l'implantation du pylône
- Préparation du budget primitif 2021
- Réunion de la commission communale des impôts directs

DELIBERATIONS

2021-06	Suppression d'un poste d'agent technique territorial à 3H par semaine par un poste d'agent technique territorial à 2H par semaine
2021-07	Recrutement d'un agent technique territorial pour le poste d'agent d'entretien
2021-08	Téléphonie mobile : Demande de défrichement de la parcelle ZA247 par la SAS CIRCET pour l'implantation du pylône

DELIBERATION 2021-06 SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL A 3H PAR SEMAINE PAR UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL A 2H PAR SEMAINE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 2 mars 2021,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial à 3 heures par semaine,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial à 2 heures par semaine,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaires, en raison d'une baisse d'activité, pour exercer les fonction d'agent d'entretien.

- l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

- la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 358

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2021.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

Grade : Adjoint technique territorial : ancien effectif 2 / nouvel effectif 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0**

ABSTENTION d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

DELIBERATION 2021-07 RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL POUR LE POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Le poste d'agent d'entretien des locaux communaux de Tallenay est vacant depuis le 01/02/2021.

Faisant suite aux réponses reçues, Mme LO PICCOLO Concetta est proposée par Monsieur le Maire et l'adjoint en charge du personnel pour occuper le poste d'agent d'entretien, en tant qu'adjoint technique territorial, au 4^{ème} échelon (IB358), sur un poste à temps non complet, à raison de 2 heures hebdomadaires.

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée d'une année, à compter du 01/03/2021, avec une période d'essai de 1 mois.

Le Conseil Municipal par 10 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION autorise le Maire à signer ce contrat avec Mme LO PICCOLO.

DELIBERATION 2021-08 TELEPHONIE MOBILE DEMANDE DE DEFRICHEMENT DE LA PARCELLE ZA247 PAR LA SAS CIRCET POUR L'IMPLANTATION DU PYLONE

Afin de procéder au défrichage de la parcelle ZA247, d'une superficie de 2 ares et 50 centiares, sur laquelle sera implanté le pylône de téléphonie mobile, la société SAS CIRCET demande l'autorisation à la commune d'effectuer ces travaux. La référence de cette demande d'autorisation est la suivante : 2021-00010651, cerfa n°13632*07, en date du 09/02/2021. Cette autorisation sera transmise à l'ONF.

Les membres du Conseil Municipal autorisent par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, l'entreprise SAS CIRCET à déposer une demande de défrichage sur la parcelle ZA 247.

AUTRES SUJETS

ECHANGES AUTOUR DES PROJETS COMMUNAUX A MENER EN 2021

L'équipe municipale a échangé autour des projets pouvant être conduits en 2021

- Réfection des toitures de l'église et de la petite mairie
- Réfection des marches Chemin de Pommey
- Achat d'une table de tennis de table suite à la commission jeunesse
- Electrification de mâts pour installer de nouvelles illuminations de fin d'année
- Circuit des bornes royales
- Voie douce
- Dispositif de vidéo-protection
- Installation d'une boîte à livres
- Pochette nouveaux habitants

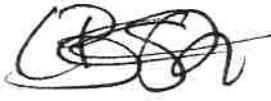
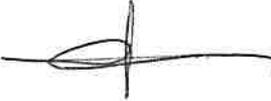
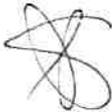
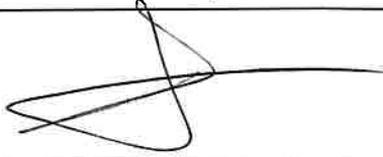
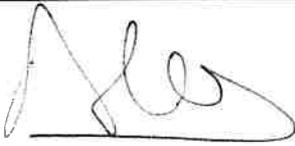
REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS CCID

Dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs, composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La CCID émet un avis sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux.

Selon les prescriptions de la Direction départementale des finances publiques du Doubs, cette commission doit se réunir avant le 22 mars 2021. Date retenue de la réunion : le mardi 16 mars 2021.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

NOM	STATUT	SIGNATURE
BARBAROSSA Ludovic	MAIRE	
LOULIER Catherine	1ère Adjointe	
PERRIOT Stéphane	2ème Adjoint	
HUOT-MARCHAND Pierre	3ème Adjoint	
PICHERY Philippe	Conseiller municipal	
CHEVASSU Gérald	Conseiller municipal	
BULLOT Michel	Conseiller municipal	
VACELET Nicolas	Conseiller municipal	
DA COSTA Patricia	Conseillère municipale	ABSENTE
ALLELY Isabelle	Conseillère municipale	
BEAUDREY Pascal	Conseiller municipal	